

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2015

Convocation du 23 Janvier 2015

Le Conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 30 janvier 2015 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents :

Mmes GILLES, GOYARD, RICHARD, VIET,

MM BILLON, CARPENTIER, MARILLIER, PACAUD, SIXDENIER, VERNOT,

Etait excusés :

. Mmes GUILLEMIN JAILLET donnant pouvoir à Mme GOYARD, SALIEGE donnant pouvoir à M. BILLON, MM. MONNERET donnant pouvoir à M. VERNOT, RENAUD,
M. VERNOT est nommé secrétaire de séance.

En préambule de la réunion, M. Gilles SIXDENIER remercie les membres du conseil municipal pour leur soutien durant les épreuves douloureuses qu'il traverse.

Puis le Maire présente ses vœux aux membres du Conseil Municipal.

Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour : acquisition de la propriété BROUSSOLLE, ce que le Conseil Municipal accepte.

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 09 décembre 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance de Conseil municipal du 09 décembre 2014, en rectifiant la répartition des votes pour la validation des nouveaux emprunts : 8 pour et 2 abstentions.

Acquisition Maison BROUSSOLLE cadastrée C590 et C605

Le Maire rappelle que

- lors de la séance du 24 octobre 2014, le Conseil Municipal a été informé de la vente de la maison de Mme BROUSSOLE au Martrat cadastrée C590 et C605 et que le Conseil Municipal avait spontanément fait savoir qu'il fallait mener une réflexion sur cette opportunité puisque ce bâtiment en vente jouxte les propriétés communales boulangerie, goût du vrai, poste, bloque les dessertes par l'arrière du goût du vrai et qu'il avait conclu à se laisser un délai jusqu'à la prochaine réunion pour statuer sur cette acquisition.
- lors de la réunion du 28 novembre 2014, des conseillers s'étant rendu sur place pour vérifier la configuration et les avantages que pourraient apporter cette acquisition, après discussion notamment étayée par des plans et photos, le Conseil Municipal avait décidé d'attendre la réponse du service des domaines sur le prix du bien pour prendre sa décision.
- lors de la réunion du 09 décembre 2014, le service des domaines (direction générale des finances publiques) ayant rendu son estimation fixée à un montant de 40 000€ le 1^{er} décembre 2014, le Conseil Municipal avait débattu et délibéré sur cette acquisition. Après discussion étayée par les photos et plans cadastraux, montrant notamment les mitoyennetés et les difficultés d'accès à l'arrière des bâtiments de ce secteur dont la commune est propriétaire sauf celui de Mme BROUSSOLLE, étayée par les projets de reconfiguration des commerces de proximité dont la commune est propriétaire des bâtiments et par la réflexion à mener sur la recherche et l'aménagement possible de locaux pour les rythmes scolaires, le Conseil Municipal avait décidé, par 8 voix pour et 2 contre, de se proposer acquéreur de la propriété cadastrée C590 et C605, appartenant à Mme BROUSSOLLE Simone, décédée, mise en vente par ses héritiers, EPINETTE Nathalie, BILLARD Karine et Frédéric et avait fixé le montant de l'acquisition selon l'estimation des domaines (40 000€), diminuée de 10% soit 36 000€. Cette diminution était justifiée par la

difficulté complémentaire d'accès à cette propriété. En effet, la partie arrière, ainsi que la cour du bâtiment ont leur accès par une porte piétonne s'ouvrant dans la cour de la propriété privée de la commune.

Le Maire fait savoir que la proposition de la commune a été acceptée. Le Conseil Municipal confirme alors à l'unanimité l'acquisition de la propriété de Mme BROUSSOLLE cadastrée C590 et C605 au prix de 36 000€ auxquels s'ajouteront les frais et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Location des biens de section des hameaux des Baudots et de la Grange – Parcelles E 271, E 272, E 273, E 274, E 279

Un affichage public ayant été réalisé pour faire savoir que ces parcelles sont disponibles à compter du 11 novembre 2014 et que toute personne intéressée par la location de ces parcelles doit s'adresser à la mairie avant le 11 décembre 2014, trois demandes de location ont été déposées en mairie :

- ✓ Alain FOREST de Marcilly les Buxy
- ✓ Guillaume GIRARDON de Marcilly les Buxy
- ✓ Jérémy BOUILLOT du GAEC du Mont Faucon à Saint Julien sur Dheune

Le maire donne lecture des informations de la sous-préfecture sur la location des biens de section reçue en Mairie le 09 décembre 2014 :

La loi 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes est venue modifier l'essentiel des articles du CGCT traitant de cette matière.

L'article L 2411-10 définit les conditions de location des terres à vocation agricole et pastorales propriétés d'une section de commune, complétées par certaines dispositions du code rural.

La rédaction de cet article simplifie l'ordre de priorité dans l'attribution de la location des terres à vocation agricole appartenant à une section de communes. Elle modifie la répartition des compétences pour décider de ces attributions et précise la procédure de résiliation des contrats de location.

L'autorité compétente (la commission syndicale ou le conseil municipal) attribue ces terres avec un ordre de priorité (les anciens rangs 1 et 2 sont fusionnés en rang 1, et la notion de reliquat est supprimée), par bail rural ou par convention pluriannuelle d'exploitation agricole (nouveau) ou de pâturage, ou par convention de mise à disposition d'une société d'engagement foncier et d'établissement rural.

rang 1 : au profit des exploitants agricoles ayant un domicile réel et fixe, un bâtiment d'exploitation et le siège de leur exploitation sur le territoire de la section et exploitant des biens agricoles sur celui-ci, et au profit d'exploitants agricoles ayant un bâtiment d'exploitation hébergeant, pendant la période hivernale, leurs animaux sur le territoire de la section et exploitant des biens agricoles sur ledit territoire.

rang 2 : à défaut, au profit des exploitants agricoles utilisant des biens agricoles sur le territoire de la section et ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la commune.

rang 3 : à titre subsidiaire, au profit des exploitants agricoles utilisant des biens agricoles sur le territoire de la section.

rang 4 : lorsque cela est possible, au profit de l'installation d'exploitations nouvelles (nouveau).

Afin d'appliquer de façon irréprochable la législation en vigueur, le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils l'autorisent à se rapprocher de la Sous-préfecture avant que le Conseil Municipal prenne sa décision, ce qui est accepté à l'unanimité.

Autorisation de paiement de la facture de remplacement de la chaudière du chauffage de l'école

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 09 décembre 2014, devant l'urgence des travaux puisque le chauffage à l'école ne fonctionnait plus, le Conseil Municipal a validé les travaux de remplacement de chaudière et de gainage de cheminée.

Ces travaux de remplacement n'étant pas prévu au budget primitif 2014, le montant à régler n'a pas été engagé sur le budget 2015 pour un règlement dès réception de la facture (05/01/2015). Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de régler la facture de ces travaux avant le vote du budget primitif 2015, ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Montant de la facture : Remplacement chaudière : 6 925 90 € -

Gainage de la cheminée : 1620.25 €

Programme d'Investissement Intercommunal et Communal (PIIC) : demande de subvention

Après les explications données par M. Anthony PACAUD et discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire les travaux de remplacement de fenêtres de l'école et les travaux de voirie 2015 dans le programme d'investissement intercommunal et communal (PIIC) du Conseil Général :

Remplacement des fenêtres : 2 948€ de subvention pour un montant de travaux de 10 533,39€

Travaux de voirie : 1 901,77€ de subvention pour des travaux supérieurs à 10 000€

Les dossiers de demande de subventions doivent être déposés auprès du conseil général pour le 1^{er} mars 2015.

Le Maire fait savoir qu'il est possible d'utiliser les services d'un maître d'œuvre pour le suivi des travaux de voirie. Après discussion, le Conseil Municipal propose de se rapprocher de la communauté de communes et de la commission mutualisation.

CCSCC : Adhésion au groupement de commande « Zérophyto »

Le Maire expose qu'il est possible d'adhérer à un groupement de commande avec la CCSCC pour ses besoins en matière de plan de désherbage et d'achat de fournitures qui découleraient des préconisations de ce plan de désherbage « zérophyto ».

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commandes.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire expose que M. Nicolas SIXDENIER est actuellement classé au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe depuis le 01/11/2009 – 6^{ème} échelon – Indice brut 366, majoré 339. Il remplit les conditions pour un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 01/12/2015, à savoir :

2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon et 5 ans de services effectifs dans le grade.

Si le Conseil Municipal accepte de créer le poste, sa nouvelle situation sera : 2^{ème} échelon – Indice brut : 374, majoré 345.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la création du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, par 12 voix pour et 1 abstention.

Création d'un poste d'attaché

Le Maire expose que Mme Fabienne MONNERET est actuellement classée au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe depuis le 01/08/2012 – 7^{ème} échelon – Indice brut 555, majoré 471. Elle remplit les conditions pour un avancement au grade d'attaché (catégorie A) au 01/01/2015, à savoir :

5 ans de services effectifs accomplis en qualité de fonctionnaire de catégorie B en position d'activité.

Si le Conseil Municipal accepte de créer le poste, sa nouvelle situation sera : 7^{ème} échelon du grade d'attaché – Indice brut 588, majoré 496.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création du poste d'attaché.

Nouvelles activités périscolaires :

Dans le cadre des rythmes scolaires, l'association du stade montchaninois Bourgogne peut mettre à disposition un intervenant tous les jeudis. Le tarif horaire est de 20 €, charges comprises. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette opportunité et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

De nouveaux ordinateurs en location vont être installés à l'école. Après vérification auprès de l'assurance MAIF, l'assurance des ordinateurs est comprise dans le contrat.

Un devis pour le remplacement des stores dans la classe maternelle a été réalisé par l'entreprise Gehin de Saint Rémy : 2218.73 € TTC. Le Conseil Municipal demande d'autres devis.

Les nouvelles activités périscolaires fonctionnant depuis septembre 2014, la commission «enfance jeunesse» se réunira pour faire un point sur les activités et sur les horaires du personnel.

Acquisition de panneaux : participation citoyenne et complément de signalisation

Le Conseil Municipal prend connaissance des coûts des panneaux pour la signalisation de la participation citoyenne. Ces installations permettront également de remettre en conformité la signalisation existante.

Le devis de l'entreprise Artech de Saint-Rémy est retenu. Son montant dépendra du nombre de supports et de panneaux. (110€ estimatif par support et panneau).

Des compléments de signalisation (le Reuil, ...) seront également achetés.

Acquisition d'une plateforme individuelle roulante (PIR)

Le Conseil Municipal prend connaissance de la réglementation et des possibilités de travail en hauteur en sécurité. Après une discussion comparant les possibilités d'échafaudage roulant et de plateforme individuelle roulante, le Conseil Municipal propose d'affiner cette acquisition avec les agents d'entretien, voire la possibilité de mutualiser avec une autre commune.

Acquisition de détecteurs de fumées pour les bâtiments communaux

Afin de respecter la réglementation, le Conseil Municipal valide l'acquisition de détecteurs de fumée à installer dans les locaux d'habitation ou collectifs.

Le Conseil Municipal se renseigne sur la nécessité et l'installation de détecteurs de monoxyde carbone.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur la vente de la maison de Mme Jeanne MEUNIER aux Baudots

Compte rendu de la visite des filtres plantés de roseaux

Le Conseil Municipal prend connaissance des rapports de la visite des stations d'épuration réalisée le 26 novembre 2014. Le fonctionnement est globalement satisfaisant. Cependant le nombre de déchets anormalement déversé dans ce réseau colmate les dégrilleurs de façon excessive. Le Conseil Municipal rappelle aux usagers du réseau d'assainissement collectif que ce réseau n'est pas un « tout à l'égout ».

Informations diverses

Après discussion, le Conseil Municipal crée une commission bâtiments/commerce dont les membres sont dans un premier temps Béatrice SALIEGE, Jean-Philippe VERNOT, Benjamin CARPENTIER, Anthony PACAUD, liste non exhaustive.

Le Conseil Municipal est informé :

- d'une infiltration d'eau pluviale dans le logement du Cheval Blanc. L'entreprise Dufourgniaud Galaup sera contactée.
- d'une enquête statistique INSEE sur le cadre de vie et sécurité, organisée du 02/02 au 02/05/2015
- d'un courrier de M. Christian VARRIOT informant qu'il ne sera plus le correspondant local du Journal de Saône et Loire. Il sera remplacé par M. Baptiste CHAUVEAU de Saint Hélène.
- de la nécessité de remettre en sécurité le mur d'enceinte du terrain de sports,
- de la rencontre du personnel le 22/01/2015
- de la réunion avec les délégués de parents d'élève le mardi 03 février à 19 heures,
- de travaux d'entretien à réaliser à l'école sur le chauffe-eau et l'évacuation de la douche
- du point de l'organisation de la rencontre des Marcilly de France suite à la réunion du 24 janvier.

Les membres du conseil municipal,